

Luxembourg, le 13 octobre 2026
(OR. en)

14370/26

AG 164
POLGEN 229
FREMP 322
JAI 1296
DISINFO 80
HYBRID 119
AUDIO 123
EDUC 407

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
Objet:	Conclusions du Conseil sur la participation démocratique inclusive et la résilience de la société et des communautés

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil sur la participation démocratique inclusive et la résilience de la société et des communautés, approuvées par le Conseil (Affaires générales) le 13 octobre 2026.

**CONCLUSIONS DU CONSEIL SUR LA PARTICIPATION DEMOCRATIQUE
INCLUSIVE ET LA RESILIENCE DE LA SOCIETE ET DES COMMUNAUTES**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

RAPPELANT que, aux termes de l'article 2 du traité sur l'Union européenne, l'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'état de droit, ainsi que de respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités, et que ces valeurs sont communes aux États membres dans une société caractérisée par le pluralisme, la non-discrimination, la tolérance, la justice, la solidarité et l'égalité entre les femmes et les hommes;

VU la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, et notamment ses articles 1^{er}, 10, 11, 12, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 39, 40 et 44;

METTANT L'ACCENT sur le fait que les sociétés démocratiques sont fondées sur la participation active et l'engagement des citoyens, et que les droits fondamentaux y sont respectés et protégés;

SOULIGNANT que la démocratie ne peut prospérer qu'avec la liberté d'expression et d'information;

INSISTANT sur le rôle essentiel que jouent la liberté et le pluralisme des médias dans le bon fonctionnement des démocraties et SOULIGNANT que, l'état de droit et la démocratie étant des valeurs qui se renforcent mutuellement, il est essentiel que les États membres respectent strictement des normes solides en matière d'état de droit;

RAPPELANT les conclusions du Conseil européen du 18 décembre 2025¹ et du 19 mars 2026², dans lesquelles celui-ci a souligné qu'il importait de renforcer la résilience démocratique de l'Europe et a insisté sur la nécessité d'approfondir la participation des citoyens;

¹ Doc. EUCO 24/25, 18 décembre 2025, cf. p. 8 *Lutte contre la désinformation et contre les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger.*

² Doc. EUCO 1/26, 19 mars 2026, cf. p. 58 *Renforcer la résilience démocratique de l'Europe.*

RAPPELANT ses conclusions sur la contribution de l'éducation et de la formation au renforcement des valeurs européennes communes et de la citoyenneté démocratique³, sur la résilience démocratique: protéger les processus électoraux contre les ingérences étrangères⁴, sur le rôle de l'espace dévolu à la société civile dans la protection et la promotion des droits fondamentaux au sein de l'UE⁵, sur le rôle stratégique que jouent la culture, le patrimoine culturel et les œuvres audiovisuelles pour défendre les valeurs européennes et préserver la résilience démocratique⁶, et sur le renforcement et la protection d'un débat démocratique libre, ouvert et éclairé⁷;

RAPPELANT la recommandation (UE) 2023/2836 de la Commission du 12 décembre 2023 relative à la promotion de l'implication des citoyens et des organisations de la société civile dans les processus d'élaboration des politiques publiques et de leur participation effective à ces processus;

ACCUEILLANT AVEC SATISFACTION la communication conjointe de la Commission et du haut représentant sur le bouclier européen de la démocratie⁸ ainsi que la communication de la Commission intitulée "Une stratégie de l'Union pour la société civile"⁹;

SE FÉLICITANT de la création du Centre européen pour la résilience démocratique (ECDR) en février 2026;

RELEVANT que les présentes conclusions s'appuient sur les travaux menés par la présidence polonaise sur le renforcement de la résilience démocratique de l'UE et par la présidence danoise sur l'accès à des informations fiables dans le cadre du bouclier européen de la démocratie, ainsi que sur le dialogue structuré s'inscrivant dans le prolongement du bouclier européen de la démocratie, qui a été organisé pendant la présidence chypriote¹⁰;

PRENANT par ailleurs ACTE du rapport du Parlement européen sur les conclusions et recommandations de la commission spéciale sur le bouclier européen de la démocratie [P10_TA(2026)0286];

³ Doc. 15738/23.

⁴ Doc. 10119/24.

⁵ Doc. 7388/23.

⁶ Doc. 15814/25.

⁷ Doc. 10533/24.

⁸ JOIN(2025) 791 final.

⁹ COM(2025) 790 final.

¹⁰ Doc. 9605/26 (rapport de la présidence).

RAPPELANT que les présentes conclusions s'entendent sans préjudice des négociations en cours sur le prochain cadre financier pluriannuel (CFP);

1. SOULIGNE que la démocratie, la liberté et l'égalité, ainsi que l'état de droit, se renforcent mutuellement et que le respect de ces valeurs relève de la responsabilité partagée des institutions de l'Union et des États membres;
2. CONSTATE qu'un fort niveau d'engagement des citoyens contribue à la vie démocratique et à la cohésion sociale; SOULIGNE que la démocratie appelle la participation active et inclusive des citoyens ainsi que le respect des valeurs communes; RÉAFFIRME le rôle important que joue un droit effectif de pétition dans le renforcement de la participation politique des citoyens;
3. ESTIME que la confiance portée aux institutions publiques, la confiance dans l'intégrité des processus démocratiques et celle dans l'espace de l'information se renforcent mutuellement et sous-tendent la résilience démocratique et de la société; et EST CONSCIENT que les évolutions du contexte géopolitique que nous connaissons actuellement posent des difficultés à nos démocraties, avec le risque d'exacerber la radicalisation et d'éroder la confiance dans les institutions et les élections;
4. INSISTE à cet égard sur le fait que l'exclusion numérique, tout comme les défis posés par les déserts médiatiques, peuvent faire obstacle à la participation active et inclusive à la vie démocratique;
5. SOULIGNE que les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger visent à diviser la société, à entamer la confiance dans les institutions démocratiques, à entraver le débat démocratique éclairé et à décourager la participation des citoyens à la vie démocratique en faussant l'environnement informationnel, en manipulant les contenus, en amplifiant les clivages et en compromettant la diffusion et la découvrabilité d'informations fiables et des médias indépendants; SOULIGNE que les mesures visant à lutter contre les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger devraient être proportionnées, tout en protégeant la liberté d'expression, la liberté des médias et le débat démocratique;

6. CONSTATE que l'intelligence artificielle (IA), notamment l'IA générative et les hypertrucages, est utilisée de manière malveillante pour diffuser de la désinformation, dans le but de cibler des personnes en situation de vulnérabilité, et facilite la création, le ciblage et l'amplification de contenus trompeurs, sapant encore davantage la confiance dans les processus démocratiques; RAPPELLE qu'il est particulièrement important de veiller à ce que les plateformes numériques fassent preuve de transparence et soient obligées de rendre des comptes, y compris les très grandes plateformes en ligne et les très grands moteurs de recherche en ligne, de s'assurer que la publicité à caractère politique est transparente, et de prendre des mesures en ce qui concerne les contenus générés ou manipulés par l'IA, tout en protégeant les droits fondamentaux;
7. ESTIME que, en plus de déployer des efforts plus larges visant à soutenir la participation des citoyens, il est également nécessaire d'adopter une approche préventive pour lutter contre les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger par la sensibilisation, la préparation, la détection précoce, ainsi qu'en soutenant la recherche indépendante, la vérification des faits et la promotion de méthodes et de bonnes pratiques communes, de sorte à accroître la visibilité et l'efficacité de ces efforts;
8. CONSTATE que la pleine application de la charte des droits fondamentaux et le plein respect des droits fondamentaux revêtent une importance capitale pour nos démocraties; RAPPELLE que la liberté d'expression et d'information ainsi que la liberté de réunion et d'association constituent des conditions sine qua non à la participation des citoyens aux processus démocratiques; et RÉAFFIRME que l'état de droit joue un rôle déterminant dans la sauvegarde de ces libertés et droits fondamentaux;
9. MET L'ACCENT sur l'importance qu'il y a à disposer de médias libres, diversifiés et indépendants en tant que piliers fondamentaux de la résilience démocratique, permettant aux citoyens d'avoir accès à des informations fiables, de demander des comptes aux institutions et d'opérer des choix éclairés; SOULIGNE, dans ce contexte, l'importance de l'éducation aux médias et à l'information ainsi que de l'habileté numérique pour évaluer les informations de manière critique, reconnaître les techniques de manipulation et porter un jugement éclairé sur la fiabilité des sources;

Le défi du désengagement démocratique

10. RAPPELLE que l'organisation des élections et des systèmes électoraux relève de la compétence des États membres; FAIT OBSERVER que le taux de participation aux élections du Parlement européen, qui se situe autour de 50 %, peut être amélioré pour inclure l'ensemble des citoyens;
11. SOULIGNE que l'exercice du suffrage lors des élections et des référendums constitue un moyen essentiel pour les citoyens de faire entendre leur voix démocratique, auquel s'ajoutent de réelles possibilités de participer au processus décisionnel démocratique et de l'influencer en dehors des périodes électorales;
12. SOULIGNE que la confiance des citoyens dans les institutions publiques est essentielle pour bâtir des démocraties résilientes; SOULIGNE que cette confiance se trouve renforcée lorsque les autorités agissent en toute transparence, de manière responsable et en se fondant sur des données probantes, et lorsqu'on explique clairement aux citoyens comment leur participation a été prise en compte dans le processus décisionnel;
13. S'INQUIÈTE du fait que les personnes en situation de vulnérabilité et de marginalisation peuvent être confrontées à des risques disproportionnés de désengagement politique et éprouver un manque de confiance à l'égard des processus décisionnels publics; et EST CONSCIENT qu'un sentiment de faible représentation politique constitue un défi de société majeur;
14. SOULIGNE qu'il est nécessaire de mettre en place des initiatives visant à renforcer la résilience démocratique et à éliminer les obstacles structurels à la participation démocratique et à l'engagement des citoyens, qui peuvent particulièrement toucher certains groupes; CONSTATE qu'une participation inclusive, diversifiée et significative à la vie culturelle et de la communauté peut contribuer à la cohésion sociale et à la résilience démocratique;
15. MET L'ACCENT sur la nécessité de s'attaquer aux obstacles spécifiques à l'engagement des citoyens, notamment ceux rencontrés par les jeunes ayant quitté prématurément l'éducation et la formation, les jeunes sans emploi qui ne suivent ni études ni formation (NEET) et les personnes en situation de handicap; SOULIGNE qu'il importe de lutter contre les abus, le harcèlement et les menaces visant des personnes qui participent activement à la vie publique; RÉAFFIRME que ces efforts doivent respecter pleinement les droits fondamentaux et ne doivent pas empêcher les critiques légitimes, le débat politique ou le contrôle démocratique; SE FÉLICITE de l'annonce faite par la Commission d'une recommandation et d'un guide des bonnes pratiques visant à aider les États membres à mieux assurer la sécurité des candidats politiques et des représentants élus;

16. EST CONSCIENT que la participation des femmes et des hommes est indispensable pour assurer une participation démocratique inclusive, que les femmes restent sous-représentées aux postes de direction au niveau politique, et que leur participation pleine, égale et effective à la vie politique et publique continue d'être entravée; ESTIME qu'il est essentiel de promouvoir l'égalité de genre pour faire en sorte que les processus décisionnels soient équitables, efficaces et démocratiques, et pour renforcer la résilience de la société et des communautés;

La dimension européenne de la participation inclusive

17. CONSTATE que les États membres ont la possibilité de bénéficier d'une action plus coordonnée au niveau de l'UE visant à encourager le réengagement politique tout en respectant pleinement les compétences, les responsabilités et les prérogatives des États membres; SE FÉLICITE des initiatives de coopération, telles que le Forum de Vienne pour les droits fondamentaux et la démocratie;
18. NOTE que les processus de démocratie délibérative, en plus d'enrichir la prise de décision publique, peuvent inciter les citoyens à s'engager de nouveau, lorsqu'ils sont complémentaires aux élections, bien conçus et mis en œuvre, ainsi que fondés sur une méthode transparente et un échantillon véritablement représentatif de citoyens; ESTIME que les participants aux assemblées de citoyens, aux panels participatifs, à la budgétisation participative et aux dialogues culturels et entre les communautés font systématiquement état d'un renforcement de leurs connaissances politiques, d'une perception accrue de leur participation à la prise de décision et d'une plus grande propension à participer aux processus démocratiques; NOTE en outre que l'expérience acquise dans plusieurs États membres montre l'intérêt que revêt l'organisation régulière de tels exercices aux niveaux national, régional et local, ainsi que la capacité des services de démocratie électronique à soutenir ces outils¹¹; ENCOURAGE les États membres à envisager des initiatives similaires;
19. SALUE les efforts visant à soutenir la participation des pays candidats et candidats potentiels aux initiatives européennes promouvant la participation démocratique inclusive et la résilience de la société et des communautés, y compris l'association à l'ECDR;

¹¹ Déclaration commune du Parlement européen, du Conseil et de la Commission européenne sur la conférence sur l'avenir de l'Europe: Dialoguer avec les citoyens pour promouvoir la démocratie – Construire une Europe plus résiliente (2021/C 91 I/01).

Un cadre pour une participation démocratique inclusive

20. RÉAFFIRME que l'éducation à la citoyenneté démocratique contribue à la résilience à long terme de l'Europe, en particulier en période de crise; MET EN EXERGUE l'importance qu'elle revêt pour ce qui est de renforcer activement l'esprit critique et de promouvoir les valeurs démocratiques et les droits de l'homme à tous les niveaux d'éducation et dans tous les types d'apprentissage; INSISTE également sur l'importance de l'éducation aux images, de l'habileté numérique et de l'éducation aux médias ainsi que de l'autonomisation des citoyens de tous âges, en particulier les jeunes, de manière à ce qu'ils comprennent le fonctionnement et l'incidence des technologies numériques, en particulier les algorithmes et l'IA;
21. SOULIGNE qu'il importe de promouvoir un environnement favorable à la société civile et un espace civique transparent ainsi que d'encourager un dialogue ouvert, régulier et transparent avec les citoyens et les organisations de la société civile; MET EN AVANT le fait que les acteurs de la société civile doivent être en mesure d'agir librement, en toute sécurité et en toute indépendance, libres de toute ingérence indue;
22. SOULIGNE que des consultations publiques constructives, inclusives et transparentes et la participation des citoyens à l'élaboration des politiques publiques peuvent enrichir la prise de décisions;
23. RAPPELLE que le renforcement de la participation démocratique inclusive nécessite une approche pangouvernementale qui associe tous les niveaux d'autorité, ainsi qu'un dialogue inclusif avec toutes les parties prenantes pertinentes de la société civile qui fasse intervenir l'ensemble de la société;
24. EST CONSCIENT du rôle important que jouent les collectivités locales et régionales pour ce qui est de rapprocher les processus démocratiques des citoyens; et SE FÉLICITE de leur contribution au niveau institutionnel européen, en particulier par l'intermédiaire du Comité des régions, conformément aux traités et au principe de subsidiarité; CONSTATE que la croissance et la prospérité de l'Union européenne dans son ensemble peuvent contribuer à la participation des citoyens européens aux processus démocratiques et, de ce fait, à la résilience démocratique; SOULIGNE, dans ce contexte, le rôle fondamental de la cohésion et des politiques communes au niveau de l'Union visant à renforcer le lien entre les communautés et la société;

25. INSISTE sur l'importance de l'accès à des médias d'information indépendants et pluralistes, y compris des médias régionaux et locaux; RAPPELLE l'intérêt que revêt un soutien financier transparent et soumis à une responsabilité publique à tous les niveaux aux fins de la communication d'informations à des publics peu informés et de la communication d'informations relevant de l'intérêt général, y compris sur des questions locales, dans le plein respect de l'indépendance éditoriale; RÉAFFIRME qu'il est nécessaire d'assurer la transparence en matière de propriété des médias et de protéger le journalisme d'intérêt général, conformément au règlement européen sur la liberté des médias; et SOULIGNE qu'il importe de favoriser l'accès de tous dans l'ensemble de l'Union à des informations fiables, en particulier dans l'environnement numérique, par exemple dans le cadre de toute révision prochaine de la directive "Services de médias audiovisuels" et de sources de financement durables;
26. ENCOURAGE la Commission et les États membres à favoriser un environnement médiatique libre et pluraliste, afin de préserver ainsi l'accès à des informations fiables et le dialogue démocratique, et à garantir un financement de l'UE visant à soutenir des initiatives médiatiques pertinentes, sans préjudice des négociations en cours sur le CFP;
27. INVITE les États membres à redoubler d'efforts en vue de favoriser des conditions sûres, inclusives et propices à l'engagement démocratique de tous, de lever les obstacles et de promouvoir l'égalité de genre ainsi que la participation pleine, égale et effective des femmes à la vie politique et publique et leur rôle moteur à cet égard;
28. APPELLE DE SES VŒUX l'échange d'informations et de bonnes pratiques entre les États membres par l'intermédiaire du réseau des autorités nationales en matière de participation des citoyens, renforcé par la Commission en 2026, qui pourrait aider les États membres, sur une base volontaire, à échanger et à élaborer des outils, des méthodes et des cadres de renforcement des capacités communs pour renforcer la résilience de la société et des communautés; ENCOURAGE les États membres à favoriser la citoyenneté active et la cohésion sociale en soutenant les initiatives volontaires des communautés, l'éducation civique et les programmes d'éducation aux médias, ainsi qu'en promouvant la coopération avec les parties prenantes locales, les institutions éducatives, culturelles et de défense du patrimoine et les organisations de la société civile concernées;

29. INVITE la Commission à aider les États membres à prendre des mesures volontaires supplémentaires pour inciter les jeunes à participer, en particulier les jeunes sans emploi qui ne suivent ni études ni formation (NEET), en tirant parti des bonnes pratiques des différents États membres;
30. DEMANDE à la Commission de promouvoir la pleine utilisation des instruments de financement existants de l'UE afin de soutenir, notamment sur le plan technique, les initiatives en faveur de la démocratie participative destinées à faciliter l'inclusion de tous les citoyens, y compris ceux qui se heurtent à des obstacles socio-économiques, conformément aux règles respectives de ces instruments et dans les limites des ressources financières disponibles;
31. INVITE la Commission, sans préjudice des négociations en cours sur les futurs cadres financiers et de leurs résultats, à intégrer les mécanismes de démocratie participative aux programmes d'habileté numérique, d'éducation aux médias et de maîtrise de l'IA, en mettant notamment l'accent sur l'utilisation (abusives) de l'IA, et à promouvoir l'éducation à la citoyenneté démocratique, en mettant en évidence les bonnes pratiques en matière de campagnes de sensibilisation du public et de partenariats intersectoriels;

Renforcer l'appui à l'engagement des citoyens

32. ESTIME qu'une société civile indépendante, diversifiée et résiliente, parallèlement à des initiatives citoyennes, contribue au système démocratique d'équilibre des pouvoirs et à la résilience démocratique, en participant par exemple aux efforts visant à déterminer les responsabilités; SOULIGNE l'intérêt que présente le renforcement de la participation véritable de la société civile à l'élaboration des politiques;
33. NOTE la nécessité d'un financement adéquat et durable pour la société civile; et DEMANDE INSTAMMENT que les efforts soient poursuivis pour rationaliser et simplifier les procédures administratives visant à améliorer l'accessibilité des flux de financement pertinents de l'UE pour les organisations éligibles; ESTIME qu'il importe de veiller à ce que les informations sur les possibilités de financement et les initiatives de consultation parviennent aux organisations actives au niveau local et régional, en tenant dûment compte du principe de subsidiarité;

34. INVITE la Commission, en étroite coopération avec les États membres, à élaborer des mécanismes de financement qui favorisent un engagement et une sensibilisation durables, dans le cadre des programmes existants et sans préjuger des négociations en cours sur le prochain CFP; SOULIGNE que l'accent pourrait davantage être mis sur les mesures de renforcement des capacités, y compris l'assistance technique, la formation et le soutien consultatif, en vue de renforcer la capacité des organisations de la société civile à accéder à des possibilités de financement et à les gérer;

Suivi de l'adoption du bouclier européen de la démocratie

35. SE FÉLICITE de l'annonce faite par la Commission, dans sa communication relative à un bouclier européen de la démocratie, concernant un réseau renforcé des autorités nationales en matière de participation des citoyens, un panel de citoyens européens sur la résilience démocratique, un pôle de technologie civique et des dialogues stratégiques en faveur de la jeunesse, tels que le dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse;
36. INVITE la Commission et les États membres à tenir compte du fait que les éléments soulevés dans les présentes conclusions se reflètent dans les travaux de l'ECDR, qui complètent les travaux du réseau des autorités nationales en matière de participation des citoyens sans faire double emploi avec ceux-ci; à cet égard, NOTE l'intérêt que présente l'échange volontaire de bonnes pratiques et d'expertise avec toutes les parties prenantes concernées, dans le plein respect des compétences des États membres et du principe de subsidiarité;
37. ENCOURAGE les États membres à présenter à l'ECDR des propositions de projets concernant la participation démocratique inclusive et l'engagement de tous les citoyens, en s'appuyant sur les expériences nationales en matière de processus participatifs structurés, dans le plein respect des compétences nationales et des configurations institutionnelles;
38. SE FÉLICITE de la mise en place du forum ministériel annuel de haut niveau relatif au bouclier européen de la démocratie, qui constitue une plateforme précieuse permettant de faire le point sur les actions pertinentes et de faciliter le partage de bonnes pratiques, y compris en ce qui concerne l'engagement des citoyens;

39. SOULIGNE que le bouclier européen de la démocratie ne sera une réussite que s'il protège nos valeurs communes et défend nos droits fondamentaux; INSISTE sur l'importance du renforcement de la démocratie au-delà des citoyens déjà engagés; et SOULIGNE que les citoyens qui voient leurs revendications prises en considération dans la prise de décision participent plus activement à la défense de nos valeurs communes et au renforcement de la démocratie;
 40. INVITE la Commission à tenir compte des présentes conclusions dans la mise en œuvre et la poursuite du développement du bouclier européen de la démocratie;
 41. S'ENGAGE à revenir régulièrement sur la question de la participation démocratique inclusive et de la résilience de la société et des communautés.
-